



Caution non rendu

Par **dorothee**, le **20/08/2008** à **18:31**

bonjours,

Après avoir quitté mon appartement au mois de novembre 2007 après préavis, sur d'air rendu l'appartement en état, j'ai de quoi le prouvé, nous n'avons pas fait d'état des lieux ni à l'entrée, ni à la sortie du logement avec le propriétaire et donc depuis ce jour je suis dans l'attente du remboursement de la caution. J'ai essayé plusieurs fois de joindre mon propriétaire pour m'en expliquer mais apparemment il ne souhaite me répondre et encore moins me rendre mon dû; après avoir épuisé toute ma longue patience j'aurai espéré trouver une solution grâce à votre aide. en vous remerciant par avance de vos réponses.
yannick.

Par **domi**, le **20/08/2008** à **20:45**

Lui avez-vous envoyé une LRAR le mettant en demeure de vous rembourser ? si la réponse est non, commencez par là ! Domi

Par **dorothee**, le **22/08/2008** à **19:39**

bonjour,

Merci tout d'abord d'avoir répondu à la question. Je vais lui envoyer la mise en demeure en LRAR puis je vous tiendrai au courant.

A bientôt

Par **domi**, le **22/08/2008** à **20:46**

Dans votre courrier , dites lui que sans réponse de sa part avant telle date , vous serez dans l'obligation de porter plainte ..Domi